



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Axelle Letor

Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie

Tél : 03 26 70 63 36

Courriel : axelle.letor@culture.gouv.fr

Réf : SRA/23/AL/FD/000218

Châlons-en-Champagne, le 29/03/23

Objet : Sensibilité archéologique – Avis - Projet EARL MAILLET-DURIN à Sarry, « les Longues Royes », YC 18 (Marne)

P.J. : Formulaire de demande volontaire de réalisation anticipée de diagnostic

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 23 mars 2023 reçu à la DRAC Grand Est (site de Châlons-en-Champagne) le 27 mars 2023, concernant une demande de renseignements quant à d'éventuelles contraintes archéologiques dans le cadre de votre projet en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer que les parcelles choisies présentent un potentiel archéologique dû à leur position en versant de la vallée de la Marne, à proximité d'occupations de l'âge du Bronze.

L'état actuel de nos connaissances permet de définir une sensibilité archéologique importante de ce secteur, mais ne saurait en rien préjuger de découvertes futures et de leur nature sur l'emprise de votre aménagement. En effet, la documentation actuellement réunie au service régional de l'archéologie résulte du récolement de résultats de recherches, anciennes et récentes, et livre une vision partielle du patrimoine archéologique existant.

En conséquence, des mesures de préservation du patrimoine archéologique pourront être prises. Le cas échéant, le maître d'ouvrage devra faire réaliser des investigations et, en particulier, des prospections et sondages archéologiques de reconnaissance dans le sol. Ces investigations viseront à permettre une analyse de l'existant et des effets du projet sur le patrimoine archéologique ainsi qu'à la présentation des

mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences du projet dommageables au patrimoine.

En application du code du patrimoine, livre V, titre II, une prescription de diagnostic archéologique pourra être émise préalablement au démarrage des travaux. Elle pourra être suivie, en fonction des résultats, de prescriptions complémentaires.

À cet effet, je vous demande de bien vouloir prendre en compte cette situation et d'informer le maître d'ouvrage afin qu'il puisse en tenir compte en application de la législation en vigueur. À toutes fins utiles, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me rendre destinataire de toutes pièces utiles afin que le service régional de l'archéologie puisse assurer le suivi de ces dossiers.

J'attire votre attention sur les dispositions de l'article L. 522-4 du Code du patrimoine, permettant aux personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux de saisir l'État, avant le dépôt des demandes d'autorisations requises. À cet effet, il convient de présenter un dossier comportant un plan de localisation, un plan parcellaire, les références cadastrales, un descriptif du projet, son emplacement sur le terrain assiette, ainsi que la surface précise du projet. Enfin, dans un souci d'efficacité, il conviendra également de mentionner le nom du propriétaire des terrains. Au cas où cette procédure retiendrait votre attention, je vous joins un formulaire normalisé de demande de réalisation anticipée d'un diagnostic archéologique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le conservateur régional de l'archéologie adjoint



Thierry Bonin

M. François LATRU
Chargé d'études
Agricultures et Territoires
Chambre d'agriculture Marne
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes – CS90525
51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
Service Régional de l'Archéologie - Site de Châlons-en-Champagne

QUESTIONNAIRE RELATIF A UNE DEMANDE VOLONTAIRE
DE REALISATION ANTICIPEE DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE ¹
code du patrimoine, articles L. 522-4, L.524-6
et R.523-12, R.523-13 et R.523-14

(joindre un plan de situation et un plan parcellaire où figure l'emplacement du projet)

NOM DU PÉTITIONNAIRE : EARL Maillet-Dunim
ADRESSE : Le chateau rue Bonne 51520 SARRY
TÉLÉPHONE : 06 07 13 97 31
N° SIRET (entreprise ou collectivité) OU PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITÉ (particulier) : 420 948 036 000 17
AMÉNAGEUR PUBLIC AMÉNAGEUR PRIVÉ

NATURE ET DESTINATION DU PROJET : DÉCLARATION PRÉALABLE EN APPLICATION DU CODE DE L'URBANISME ÉTUDE D'IMPACT
CARRIÈRE ZAC AUTORISATION D'URBANISME (PD, PA, lotissement, ...)

AUTRE (précisez) :

SURFACE DU PROJET : 0,88 Ha

SURFACE DU (DES) TERRAIN(S) : 12 Ha 36

COMMUNE : SARRY DÉPARTEMENT : Marne

ADRESSE : Pieu Dik "Les terres st pierre"

CADASTRE : ANNÉE : 2011
SECTION (S) : XC
PARCELLE (S) : 018

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS (si autre que pétitionnaire ²) :

Mme Maillet Jacqueline
Le chateau rue Bonne 51520 SARRY

¹ Aucune déduction ni remboursement de la redevance d'archéologie préventive acquittée au titre de la demande volontaire de réalisation anticipée de diagnostic archéologique n'est possible pour les travaux non soumis à redevance (code du patrimoine livre V, titre II, chapitre 4).

² Joindre l'autorisation de procéder à un diagnostic archéologique du propriétaire.

S'AGIT-IL DE TRAVAUX AGRICOLES OU FORESTIERS,
OU POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS¹ :

OUI NON

S'AGIT-IL DE LOGEMENTS A USAGE LOCATIF CONSTRUITS OU AMÉLIORÉS AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE
L'ÉTAT (art. L.524.3 du code du patrimoine)¹ :

OUI NON

DANS LE CAS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT A USAGE LOCATIF :

SHON TOTALE
(éventuelle)

SHON LOGT-LOC
(éventuelle)

S'AGIT-IL D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL POUR VOUS-MÊME¹ : OUI NON

OPÉRATION PAR TRANCHE (S) : OUI

NON

NOMBRE DE TRANCHES :

ANNÉE DE DÉBUT

ANNÉE DE FIN (indicative)

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET ET MODALITÉS TECHNIQUES ENVISAGÉES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX :

plateforme pour la construction de deux bétiments d'élevage
de bois - remplissage sur 0,98 Ha.

OCCUPATION ACTUELLE DU TERRAIN : PRÉ LABOURS FRICHE VERGER

ESPACE URBANISE AUTRE

DATE DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN

A ...SARRY..... LE 12/04/2023

SIGNATURE ET CACHET DU PÉTITIONNAIRE



¹ Rayer la mention inutile.